



# LIVRET STAGIAIRE



## Handicap

**2023**

ÉDITION

# NOTRE DISPOSITIF D'ACCUEIL

NS MANAGEMENT accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Tout est mis en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions, quelque soit la formation choisie.

## EN PRATIQUE

C'est lors de votre rendez-vous d'inscription avec notre centre de formation que seront définies les aménagements dont vous aurez besoin.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap. Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
- **PPS** : Délivrée par la MDPH, le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH, l'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé concerne les jeunes de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la Sécurité Sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

## Qui m'accompagne ?

**Vous disposez au sein de notre centre de formation d'un référent handicap.**

**Sa mission** : de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches.

**Son rôle** : vous permettre d'accéder à nos formations dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité. Il est également l'interlocuteur des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation en formation.

# Comment se déroule ma formation ?

## DEUX ÉTAPES :

### AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- Vous pouvez faire part de votre handicap dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit de l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier de candidature et/ou votre dossier d'inscription.

- Vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la Direction?

**Votre contact :**

✉ [claire.striffling@ns-management.fr](mailto:claire.striffling@ns-management.fr).

**Dès que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.**

**Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.**

Au cours de l'entretien avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Si aucun aménagement n'est possible, il vous accompagnera vers l'un de nos partenaires en mesure de répondre à votre besoin.

### PENDANT LA FORMATION

Tout au long de votre formation, votre référent handicap est à votre écoute, de même que la Directrice du centre de formation. Ils suivent votre évolution et assurent une continuité pédagogique dans vos apprentissages.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

NS Management met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Information sur les métiers, les formations, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)
- Echanges avec l'employeur et les partenaires impliqués
- Parcours de formation contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins

- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés (s'il y en a)
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions Locales...), réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...), formation aux techniques de recherche d'emploi
- Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation pourra être réalisé et vous être communiqué (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...).

# VOS CONTATS

## REFERENT HANDICAP

**NICOLAS STRIFFLING**

06 87 24 04 19

[nicolas.striffling@ns-management.fr](mailto:nicolas.striffling@ns-management.fr)

## DIRECTION DE NS MANAGEMENT

**CLAIRE STRIFFLING**

06 87 74 14 26

[claire.striffling@ns-management.fr](mailto:claire.striffling@ns-management.fr)